



## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 2024-077

Lors de la séance ordinaire tenue le 6 mai 2024, le conseil de la Municipalité de Newport a adopté le **premier projet de Règlement numéro 2024-077 modifiant le Règlement de zonage 552-00 afin de modifier la dénomination ainsi que les conditions d'implantation des établissements d'hébergement touristique résidentiels sur le territoire de la Municipalité de Newport.**

Le présent règlement prévoit les règles assurer le bon voisinage et le développement harmonieux de la municipalité concernant les établissements d'hébergement touristique résidentiels.

Une copie du règlement est disponible aux jours et heures d'ouverture du bureau municipal et sur le site web de la municipalité : <https://www.municipalitenewport.com/>

Donné à NEWPORT, ce 7<sup>e</sup> jour de mai 2024

Hélène Dumais  
Directrice générale et greffière-trésorière

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Hélène Dumais, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la Loi, le 7<sup>e</sup> jour de mai 2024.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE SEPTIÈME (7) JOUR DU MOIS DE MAI DEUX MILLE VINGT-QUATRE (2024).

Hélène Dumais, directrice générale et secrétaire-trésorière